

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet du port franc du Luxembourg.

Après le retrait de l'actionnaire majoritaire de la présidence du conseil d'administration du Freeport Luxembourg, le départ de son successeur de la présidence, c'est maintenant au tour du directeur général de quitter le Freeport Luxembourg, à en croire un communiqué de presse relayé par paperjam.lu.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Monsieur le Ministre ne considère-t-il pas que le carrousel « personnel » du Freeport soit préjudiciable pour le port franc et au final pour l'économie luxembourgeoise en termes de diversification ?
- Combien d'opérateurs ont obtenu un agrément de la part de l'Administration des douanes et accises depuis la création du Freeport ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer combien de recettes fiscales ont été générées en raison de l'existence du Freeport ?

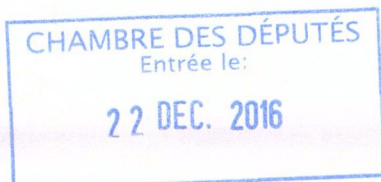
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Aehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81ax843e5

Luxembourg, le 22 décembre 2016

Concerne : Question parlementaire n° 2630 du 12 décembre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant le Port franc du Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°2630 du 12 décembre 2016 de Madame Diane Adehm et de Monsieur Gilles Roth

Il n'appartient pas au ministre des Finances de commenter l'évolution d'une société privée dans laquelle l'Etat n'a aucune participation. Au regard du niveau de diversification de plus en plus poussé de l'économie luxembourgeoise, celle-ci n'est pas susceptible d'être impactée par le développement plus ou moins favorable d'une seule société donnée.

A l'heure actuelle, trois opérateurs disposent d'un agrément de l'Administration des Douanes et Accises.

Au regard du secret fiscal, il n'est pas possible de fournir des chiffres quant aux recettes fiscales générées par lesdites sociétés ou l'exploitant du port franc.